









Autorisation d'utiliser la marque

Lorsqu'un fabricant reçoit une certification au nom de TÜV Rheinland pour l'Amérique du Nord, il est tenu d'apposer sur son produit la marque de certification pertinente pour démontrer que le produit est certifié. Les produits non marqués ne sont pas considérés comme étant certifiés. Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du marquage d'un produit :

- Seuls les produits titulaires d'un certificat valide peuvent porter la marque de certification TÜV Rheinland.
- En aucun cas, un produit portant la marque TÜV Rheinland ne doit sortir de l'usine avant d'avoir reçu sa certification.
- Seuls les produits certifiés énumérés sur le certificat peuvent porter la marque de certification TÜV Rheinland.
- La marque doit être apposée sur les produits comme « usine de fabrication » à l'endroit ou aux endroits autorisés indiqués sur le document de certification.
- La marque doit être placée sur la plaque signalétique du produit ou à proximité et doit être visible une fois le produit installé.
- Seule la marque indiquée sur le document de certification sera apposée sur le produit. Vous trouverez ci-dessous des exemples et des descriptions de ces marques.

Remarque : L'exception au dernier point ci-dessus n'est permise que pour les détenteurs d'un certificat cTUVus. Le détenteur d'un certificat cTUVus peut choisir d'étiqueter individuellement son produit avec les marques cTUV et TUVus en fonction du pays de destination. Si cette option est exercée sur un produit portant la marque cTUV ou cTUVus, elle DOIT être entièrement conforme à toutes les exigences bilingues du pays de destination applicables au schéma de certification. La conformité sera examinée lors des visites régulières de surveillance de l'usine.

Préfixe du certificat	Type de marque	Description
CA	cTUV (produit électrique)	 Cette marque de contrôle est une preuve de conformité aux normes nationales du Canada. Elle démontre que le produit électrique a été testé avec succès et certifié par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).
US	TUVus (produit électrique)	 Cette marque de contrôle est une preuve de conformité aux normes nationales des États-Unis. Elle démontre que le produit électrique a été testé avec succès et certifié par un laboratoire d'essai reconnu à l'échelle nationale (NRTL) accrédité par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).
CU	cTUVus (produit électrique)	 Cette marque de contrôle est une preuve de conformité aux normes nationales du Canada et des États-Unis. Elle démontre que le produit électrique a été testé avec succès et certifié par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) et par un laboratoire d'essai reconnu à l'échelle nationale (NRTL) accrédité par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).
CA	cTUV (produit électrique) <i>Version simplifiée pour les produits disposant d'un espace limité.</i>	 Cette marque de contrôle est une preuve de conformité aux normes nationales du Canada. Elle démontre que le produit électrique a été testé avec succès et certifié par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).
US	TUVus (produit électrique) <i>Version simplifiée pour les produits disposant d'un espace limité.</i>	 Cette marque de contrôle est une preuve de conformité aux normes nationales des États-Unis. Elle démontre que le produit électrique a été testé avec succès et certifié par un laboratoire d'essai reconnu à l'échelle nationale (NRTL) accrédité par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

CU	cTUVus (produit électrique) <i>Version simplifiée pour les produits disposant d'un espace limité.</i>		<p>Cette marque de contrôle est une preuve de conformité aux normes nationales du Canada et des États-Unis. Elle démontre que le produit électrique a été testé avec succès et certifié par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) et par un laboratoire d'essai reconnu à l'échelle nationale (NRTL) accrédité par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).</p>
EV	Vérification de l'efficacité énergétique au Canada		<p>Cette marque de contrôle démontre que le produit consommateur d'énergie réglementé importé au Canada a été testé avec succès et certifié par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).</p> <p>Référence historique. La marque ci-dessous a également été utilisée dans les certifications de produits précédentes.</p> 

Format électronique des marques

Les fichiers sont disponibles en divers formats pour convenir à différents types d'utilisations et de méthodes de reproduction. Les fichiers sont disponibles en formats EPS, JPEG et PNG. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre bureau local de TÜV Rheinland.

Couleur de la marque

En général, les combinaisons de couleurs suivantes sont acceptables :

- Élément graphique TÜV bleu (Pantone 300), texte noir sur fond blanc.
- Élément graphique noir, texte noir sur fond blanc, gris pâle ou argenté.
- Élément graphique blanc, texte blanc sur fond noir ou gris foncé.
- Pour obtenir l'approbation d'autres combinaisons, communiquez avec votre bureau local de TÜV Rheinland.

Taille minimale

S'il y a des exigences spéciales en raison de l'espace disponible sur le produit, la marque peut être réduite. La taille ne doit pas être inférieure à 5 mm. Bien que la marque ne soit plus lisible directement, un processus d'impression de qualité et une aide optique (comme une loupe) peuvent assurer la lisibilité de l'information.

Dans des cas exceptionnels, le produit peut être trop petit pour satisfaire aux exigences minimales ci-dessus. L'exception pour marquer l'emballage, ou autre, ne sera accordée que par le Bureau de certification de TÜV Rheinland pour l'Amérique du Nord.

Marquage inadéquat

Les marques ne doivent jamais être modifiées de quelque façon que ce soit. Les règles suivantes doivent toujours être respectées :

- Ne pas repositionner les différents éléments de la marque.
- Toujours utiliser la marque appropriée.
- Ne pas modifier la relation de taille entre les divers éléments de la marque.
- Ne pas condenser ni agrandir les proportions de la marque.

-
- Ne pas modifier le type de caractères de la marque.
 - N'ajouter aucun autre élément graphique ou logo à la marque.
 - Ne pas utiliser des reproductions de mauvaise qualité de la marque.

Mauvaise utilisation de la marque

La marque TÜV Rheinland est une MARQUE DÉPOSÉE et ne peut être utilisée que conformément aux modalités de la Réglementation sur les essais et la certification. Voici des exemples d'activités qui constituent une mauvaise utilisation :

- Appliquer la marque sur des produits sans autorisation.
- Appliquer la marque sur des produits qui ne sont pas certifiés.
- Appliquer la marque sur des produits non fabriqués conformément au Rapport de certification.
- Appliquer la marque sur des produits fabriqués là où les essais en usine requis n'ont pas été effectués.
- Appliquer la marque sur des produits dangereux ou potentiellement dangereux (c.-à-d. lorsque la sécurité de base a été ignorée).
- Appliquer la marque sur des produits ailleurs qu'aux emplacements autorisés.
- Transférer la marque sans autorisation dans des courriels, etc. (Les étiquettes comportant la marque ne peuvent être apposées qu'aux emplacements autorisés. Il est interdit de les envoyer par la poste ou de les livrer en vue d'utilisation sur le terrain ou sur le marché.)
- Utiliser la marque sans autorisation dans des documents imprimés, comme des catalogues, de la publicité, etc. De plus, sous-entendre que les produits sont certifiés, alors que ce n'est pas le cas ou qu'ils représentent faussement la certification.